Tableau synoptique - Monnaies étrangères

Eléments de comparaison	NCT 15	IAS 21		
Tableau synoptique - Monnaies étrangères				
Définitions	La monnaie de comptabilisation est la monnaie	La monnaie de présentation		
	dans laquelle sont exprimés les états financiers	Comparable		
	publiés par l'entreprise.			
	Une monnaie étrangère est une monnaie autre	Une monnaie étrangère		
	que celle dans laquelle sont exprimés les états	Comparable		
	financiers publiés par l'entreprise.	La assuma da abassuma		
	Le taux de change est le taux auquel sont échangées les monnaies de deux pays à un	Le cours de change Comparable		
	moment donné.	Comparable		
	Les éléments monétaires sont le numéraire et	Les éléments monétaires		
	les éléments d'actif et de passif qui doivent être	Comparable		
	encaissés ou payés pour des montants fixes ou			
	déterminables			
	La différence de change est la différence	L'écart de change		
	provenant de la traduction du même nombre d'unités d'une monnaie étrangère dans la	Comparable		
	monnaie de comptabilisation de l'entreprise à des			
	taux de change différents.			
	La date du règlement est la date à laquelle les			
	créances sont encaissées ou les dettes payées.			
		Le cours de clôture est le cours du jour à la		
		date de clôture		
		Une activité à l'étranger est une filiale,		
		entreprise associée, co-entreprise ou		
		succursale de l'entreprise présentant les états financiers et dont les opérations sont basées		
		dans un pays autre que celui de l'entreprise		
		présentant les états financiers.		
		Une entité étrangère est une activité à		
		l'étranger dont les opérations ne font pas partie		
		intégrante des activités de l'entreprise		
		présentant les états financiers.		
		L'investissement net dans une entité		
		étrangère est la part de l'entreprise présentant		
Comptabilisation	Comptabilisation initiale au cours de change à la	ses comptes dans l'actif net de cette entité. Comparable		
des transactions	date de la transaction.	Comparable		
en monnaie	Pour des raisons pratiques, on peut utiliser un			
étrangères –	cours proche du cours réel tel que un cours			
comptabilisation	moyen pour une semaine ou pour un mois.			
initiale	O contablication 2.1. Let 1. 22			
Présentation à	Comptabilisation à la date de clôture	Comptabilisation à la date de clôture Comparable		
des dates de	Les éléments monétaires en monnaie étrangère sont évalués au taux de change à	Comparable		
clôtures	la date de clôture. Les gains et les pertes de			
ultérieures	changes sont constatés en résultat.			
	Les éléments non monétaires qui sont			
	comptabilisés au coût historique en monnaie			
	étrangère restent évalués au taux de change			
	en vigueur à la date de l'opération. Aucun			
	écart de change n'est à constater.			
	Les éléments non monétaires, qui sont comptabilisés à la juste valeur, exprimés en			
	monnaies étrangères doivent être présentés			
	au taux de change en vigueur à la date où			
	cette valeur a été déterminée.			
L				

_		
Comptabilisation	Origine des écarts de change	Origine des écarts de change
des écarts de	Un écart de change survient lorsqu'un	Comparable
change: gains ou	changement intervient dans le cours de change	
pertes	entre la date de la transaction et la date de	
•	règlement d'un élément monétaire ou d'un	
	élément non monétaire évalué à la juste valeur.	
	Comptabilisation des écarts de change relatifs	Comptabilisation des écarts de charge
	aux éléments monétaires et non monétaires	relatifs aux éléments monétaires et non
	comptabilisés à la juste valeur	monétaires comptabilisés à la juste valeur
	Comptabilisation en produits ou en charges dans	Comparable
	le résultat net de l'exercice.	
	Si le règlement intervient au cours de l'année	Si le règlement intervient au cours de
	de la transaction	l'année de la transaction :
	L'écart de change est comptabilisé en totalité	Comparable
	dans cet exercice	
	La norme tunisienne distingue deux cas où l'écart	
	de change n'est pas porté dans le résultat net de	
	l'exercice:	
	1. Une partie du gain ou de la perte a été passé	
	dans les résultats de l'exercice précédent.	
	2. Le gain ou la perte de change correspond à	
	un élément monétaire libellé en monnaie	
	étrangère dont la durée de vie prédéterminée	
	ou prévisible s'étend au delà de la fin de	
	l'exercice subséquent.	
	Traitement comptable des éléments	L'IAS 21 considère que les écarts de change
	monétaires en monnaies étrangères qui	doivent être passés en charges quelque soit la
	s'étendent au-delà de la fin de l'exercice	durée sur laquelle s'étend les éléments
	subséquent	monétaires.
		monetailes.
	les gains ou pertes de changes relatif à ces	
	éléments monétaires doivent être reportés et	
	amortis sur la durée de vie restante de l'élément	
	monétaire.	
	Le solde non amorti doit être comptabilisé au	
	bilan en écart de conversion.	
	A la clôture de chaque exercice le montant du	
	gain ou de perte est estimé en recalculant	
	l'élément monétaire au taux de change à la	
	clôture. Toute modification dans l'estimation est	
	considérée comme un redressement du coût ou	
	de l'avantage qui résultera en définitive de la	
	détention de l'élément monétaire libellé en	
	monnaie étrangère et ce redressement est amorti	
	sur la durée de vie restante de l'élément.	
	Par prudence, on peut différer la constatation des	
	gains jusqu'au moment de leur réalisation.	
	Traitement des écarts de changes provenant	Traitement des écarts de changes provenant
	de l'investissement net dans une entité	de l'investissement net dans une entité
	étrangère :	étrangère :
	Non prévue par la norme tunisienne	_
	Non prevue par la norme tunisienne	Ils sont inscrits dans les capitaux propres des
		états financiers de l'entreprise jusqu'à la sortie
		de cet investissement, à ce moment ils seront
		comptabilisés en produits ou charges de
		l'exercice.
		La norme préconise le même traitement pour la
		couverture de l'investissement net d'une
		entreprise dans une entité étrangère.
	l .	1pines danie dine ende endingerer

	Cas de dévaluation forte de la monnaie contre laquelle il est impossible de se couvrir et qui affecte les dettes ayant trait à des biens récemment acquis: Dans ce cas la différence de change peut être incorporée à la valeur comptable de ces biens, pourvue que la valeur comptable obtenue ne soit pas supérieure au moins élevé des deux montants suivants : Le coût de remplacement du bien Le montant récupérable par le biais de l'utilisation ou de la vente de ce bien.	Cas de dévaluation forte de la monnaie contre laquelle il est impossible de se couvrir et qui affecte les dettes ayant trait à des biens récemment acquis. Comparable
	Cas de contrat de change à terme La différence entre le taux de change à terme et le taux de change du jour à la date du contrat doit être portée aux résultats sur la durée du contrat	Non prévu par la norme internationale
Etats financiers des activités à l'étranger- Classification	Exclus du champ d'application de cette norme.	Deux types d'activités à l'étranger: 1. Des activités à l'étranger qui font partie intégrante des activités de l'entreprise présentant les états financiers. 2. Entités étrangères.
Activité à l'étranger faisant partie intégrante des activités de l'entreprise présentant les états financiers		Modalité de conversion des états financiers On utilise les dispositions normatives décrites par la norme internationale comme si les transactions de l'activité à l'étranger avaient été celles de l'entreprise présentant les états financiers elle même. Pour des raisons pratiques, on peut utiliser un taux moyen, par exemple cours moyen de la semaine ou du mois
Entité étrangère		Modalité de conversion des états financiers L'entreprise présentant les états financiers doit suivre les procédures suivantes: 1. Les actifs et passifs à la fois monétaires et non monétaires de l'entité étrangère doivent être convertis au cours de clôture. 2. Les éléments de produits et de charges de l'entité étrangère doivent être convertis au cours de change à la date de la transaction sauf lorsque l'entité étrangère présente ses comptes dans la monnaie d'une économie hyperinflatimiste : les produits et les charges sont convertis au cours de clôture. 3. Tous les écarts de change qui en résultent doivent être inscrits dans les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net. Sortie d'une entité étrangère Le montant des écarts de change qui a été différé doit être comptabilisé en produits ou en charges.
Changement de classification d'une activité à l'étranger		Principe Lorsqu'il y a un changement de classification d'une activité à l'étranger : les procédures de conversion applicables à la nouvelle classification doivent être appliquées à compter de la date du changement de classification.

Activité à l'étranger faisant partie intégrante des activités de l'entreprise reclassée comme entité étrangère:

Les écarts de change provenant de la conversion des actifs non monétaires à la date de la classification sont classés en capitaux propres.

Entité étrangère reclassée comme activité à l'étranger faisant partie intégrante des activités de l'entreprise

Dans ce cas les montants convertis concernant les éléments non monétaires sont traités comme étant le coût historique de ces éléments dans l'exercice au cours duquel le changement a lieu, et lors des exercices ultérieurs. Les écarts de change antérieurement différés ne sont pas comptabilisés en produits ou en charges jusqu'à la sortie de cette activité.

Informations à fournir

L'entreprise doit mentionner les éléments suivants lorsqu'ils sont significatifs:

- Le montant des différences de change figurant dans le résultat net de l'exercice
- 2. Les différences de change inclues dans la valeur comptable d'un bien
- La méthode d'amortissement des gains ou pertes de change inscrite en écart de conversion
- Les mouvements des gains et pertes de change inscrits en écart de conversion

Une entreprise doit fournir les éléments suivants:

- 1. Comparable
- 2. Comparable
- Les écarts de change nets inscrits dans les capitaux propres en tant que composante distincte de ceux ci et un rapprochement de ces écarts de change à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.

Lorsque la monnaie de présentation est différente de la monnaie du pays dans lequel l'entreprise est domiciliée : on doit indiquer les raisons, ainsi que les raisons en cas de changement de la monnaie de présentation. Lorsqu'il y a un changement dans la classification d'une activité à l'étranger, l'entreprise doit indiquer :

- 1. La nature du changement de classification
- 2. La raison du changement
- 3. L'effet du changement de classification sur les capitaux propres.
- L'effet qu'aurait ce changement, s'il s'était produit à l'ouverture du premier exercice présenté, sur le résultat net de chaque exercice antérieur présenté.

Une entreprise doit indiquer la méthode choisie pour convertir le goodwill et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère.

Au cas où un changement de cours de change important survient après la clôture, l'entreprise doit l'indiquer dans ses notes.

Les entreprises sont aussi encouragées à fournir des informations sur la politique en matière de risque de change.